

# PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
LE 3 MARS 2025

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 3 mars 2025 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers :

M. Teddy Chiasson	M. Roger Heath
M. Stéphane Cloutier	M. Anthony Laroche
M. Peter Buzzell	M. Fernando Sanchez

Sylvain Benoit, Directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

## 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19 h 00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

## 2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Monique Bulteau Lebire parle du Plan d'aménagement d'ensemble et des différents règlements d'urbanisme qui devront être respectés dans le projet de logement de la rue St-Alexandre.

M. Alain Bergeron demande qui a payé pour le projet de loi d'intérêt privé qui a régularisé les titres des propriétés achetées du CRDITED.

Mme Carole Ballard demande s'il est vrai qu'un employé municipal a reçu des menaces.

M. Alain Chabot questionne la légalité que la municipalité charge des taxes de service d'égout pour les terrains vagues desservis dans les rues des Cerisiers et des Pommiers (pour les sections où la rue est encore privée).

## 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-03-03/1

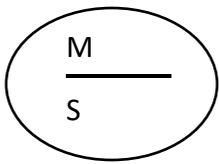
**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour. Il demeure ouvert à toute modification.

## 4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

2025-03-03/2

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 ;



# PROCÈS-VERBAUX



**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** correction est demandée au point 4.0 : Retrait de Stéphane Cloutier du vote sur l'adoption du procès-verbal du 13 janvier 2025, puisqu'il était absent à la session du 13 janvier 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité du conseil d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 3 février 2025.

## 5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

Aucune correspondance.

## 6.0 RAPPORTS

6.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la Mairesse fait son rapport.

6.2 **Comités externes** :

- 1) MRC : Madame la Mairesse fait son rapport.
- 2) Incendies : Monsieur Teddy Chiasson fait son rapport.
- 3) Collecte sélective/déchets : Monsieur Fernando Sanchez fait son rapport.
- 4) Comité des loisirs de Stanhope : Monsieur Teddy Chiasson fait son rapport.

6.3 **Services internes** :

- 1) CCU : Aucun.
- 2) Comité environnement : Aucun.
- 3) Comité de voirie : Aucun.
- 4) Comité des loisirs : Monsieur Stéphanie Cloutier fait son rapport.

## 7.0 TRÉSORERIE :

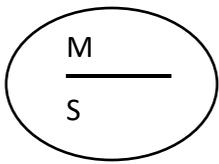
### 7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2025-03-03/3

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le greffier-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés, chèques no. 10265 à 10295 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 162 071.20 \$.

### 7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Aucun.



# PROCÈS-VERBAUX



## 7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

### 7.3.1 PROGRAMME DIXVILLE HABITATION DURABLE – VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE 8 800 \$ À MADAME BRIGITTE MONCION ET MONSIEUR CLAUDE LAPLANTE POUR LEUR PROPRIÉTÉ DU 200, RUE DES CERISIERS

2025-03-03/4

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Dixville offre aux citoyens un programme de subvention « Dixville Habitation Durable » pour les nouvelles constructions ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité qui évalue les demandes de subventions approuve la demande ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité de verser à madame Brigitte Moncion et monsieur Claude Laplante, la somme de 8 800 \$ pour la certification « Or » ;

## 8.0 RÉSOLUTIONS

### 8.1 CONTRAT DE VENTE À DEVCO BÂTISSEURS INC. POUR LES PROPRIÉTÉS SITUÉES AU 300, 301 ET 401 RUE SAINT-ALEXANDRE

2025-03-03/5

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté un Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) afin de régir le développement du noyau villageois et plus particulièrement de la zone P-3 et que celui-ci est en vigueur depuis le 9 mars 2022 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'est portée propriétaire des anciens immeubles de la Fondation du Dixville Home et du CRDITED-Estrie en novembre 2023 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a rencontré différents types d'acheteurs pouvant être intéressés par un projet d'ensemble des propriétés destinées à la revente;

**ATTENDU QUE** la municipalité a choisi de travailler avec DEVCO BÂTISSEUR INC. pour réaliser le projet immobilier prévu;

**ATTENDU QUE** les deux parties ont pris connaissance de l'offre de vente d'immeuble 2025-0225-1 ;

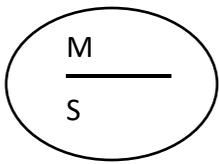
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à la majorité du conseil :

**QUE** la municipalité conclue le contrat de vente avec DEVCO BÂTISSEURS INC. au montant de 300 000 \$ pour les 3 propriétés suivantes :

- 300 rue Saint -Alexandre
- 301 rue Saint-Alexandre
- 401 rue Saint-Alexandre

**QUE** le présent contrat de vente est fait sans garantie légale ;

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les conditions et obligations apparaissant à l'offre de vente ;



## PROCÈS-VERBAUX



**QUE** le présent contrat de vente est conditionnel au respect, par les deux parties, des conditions et obligations du contrat ;

**QUE** l'acte de vente soit signé le plus tôt possible après la réalisation des conditions qui y sont nécessaires ;

**QUE** le conseil autorise la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents pertinents et nécessaires visant à donner plein effet à la présente résolution.

Les conseillers Peter Buzzell et Stéphane Cloutier votent contre. Les conseillers Teddy Chiasson, Roger Heath, Fernando Sanchez et Anthony Laroche votent pour.

### 8.2 POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

2025-03-03/6

**ATTENDU QUE** toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Dixville a adopté une telle politique le 4 mars 2019 (résolution n° 2019-03-04/11) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

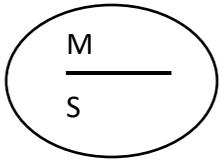
**ATTENDU QUE** la municipalité de Dixville s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Dixville ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail ;

**ATTENDU QU'**il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité de Dixville abroge la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel, d'incivilité et de violence au travail de la municipalité de Dixville adoptée le 4 mars 2019 (résolution n° 2019-03-04/11)



# PROCÈS-VERBAUX



**QUE** la municipalité de Dixville adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.*

## 9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

9.1 Aucun.

## 10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Alain Bergeron fait part de ses commentaires concernant le prix de vente des propriétés du 300, 301 et 401 rue St-Alexandre.

Mme Carole Ballard demande si les bâtiments de ces dernières propriétés pourraient contenir de l'amiante.

## 11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-03-03/7

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Stéphane Cloutier et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 19 h 50.

---

Greffier-trésorier

---

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.